

**1 FEMME
SUR 5
DANS LE MONDE
SERA VICTIME
DE VIOL
OU DE TENTATIVE DE VIOL
AU COURS DE SA VIE**
(ONU)

MON CORPS, MES DROITS. MAINTENANT ET PAS SANS VOUS.

**AMNESTY
INTERNATIONAL** 



© Amnesty International, Togo, 2014

MON CORPS, MES DROITS

Toute personne doit pouvoir disposer librement de son corps sans aucune contrainte, discrimination, ni violence. Chaque individu a le droit de choisir son partenaire, d'avoir un enfant ou non, de vivre à l'abri de la violence sexuelle et de bénéficier d'un accès total aux soins de santé et à l'information. Ces droits sont ce que l'on appelle les droits sexuels et reproductifs. Leur donner un nom ne signifie pas qu'ils soient reconnus : partout dans le monde, les droits sexuels et reproductifs sont bafoués. La liste des violations est longue : mariages forcés, viol comme arme de guerre, mutilations génitales féminines, criminalisation de l'avortement, lois homophobes, manque d'accessibilité à la planification familiale ou encore mortalité maternelle... sont des violations auxquelles des millions d'individus font face au quotidien.

La reconnaissance des droits sexuels et reproductifs est intimement liée à l'émancipation des femmes dans le monde et à son autonomie physique, sociale, économique et politique. Le non-respect de ces droits empêche la maîtrise totale de son corps et, par la même occasion, la prise en main de son destin !

AU BURKINA FASO : DONNER LA VIE, RISQUER LA MORT

Safiatou avait vingt-six ans. Arrivée trop tard à l'hôpital, elle est morte en couche. Son mari Hamidou raconte. « Sa mère est venue me dire [...] qu'elle n'allait pas bien et qu'il fallait l'emmener au centre de santé [CSPS]. [...] Quand je suis allé la chercher chez sa mère, elle avait déjà perdu connaissance. »

Hamidou a emprunté la mobylette d'un voisin, mais le réservoir était vide et la station d'essence la plus proche se trouvait à 10 km de là. Ils ont d'abord dû pousser l'engin jusqu'à la station. Safiatou a finalement accouché chez elle, mais le placenta n'a pas été expulsé et elle a été victime d'une forte hémorragie. Son mari a demandé à un ami de l'aider à la conduire au centre de santé. « Quand je suis arrivé, Safiatou délirait », a expliqué l'ami venu assister le couple. « Elle ne tenait plus sur ses pieds. (...) Nous sommes partis à deux heures du matin. Il y a trois ravines à traverser pour aller au CSPS. À chaque fois, nous avons dû descendre de moto pour remonter après [...]. À un moment, nous nous sommes aperçus que Safiatou ne bougeait plus et nous avons compris qu'elle était morte. Nous ne sommes pas allés jusqu'au CSPS. Nous avons décidé de rentrer au village avec le corps, en prenant une route plus facile. »

Les gouvernements ont l'obligation de respecter, protéger et garantir les droits sexuels et reproductifs de chaque individu. La réalité est pourtant bien différente. En Afrique, plus de la moitié des naissances ont encore lieu sans l'assistance d'un personnel qualifié (OMS, 2012). Chaque année, au Burkina Faso, plus de 2 000 femmes meurent de complications liées à la grossesse et à l'accouchement. Les principales victimes sont des femmes pauvres, vivant dans des zones rurales et reculées. La plupart de ces décès pourraient être évitée si les femmes avaient un accès plus facile aux services de maternité essentiels et aux soins de santé primaire.

UN PAS EN AVANT, DEUX PAS EN ARRIÈRE

Au Burkina Faso, les droits sexuels et reproductifs ne sont pas tous respectés. Ce pays ne fait pas exception : dans presque tous les pays du monde, ils sont de plus en plus menacés. Des États qui avaient reconnu certains droits reviennent en arrière, influencés par des représentants des religions ou des tenants de traditions qui ne respectent pas la femme comme une personne de droit. L'Espagne, toute proche, a par exemple souhaité durcir sa législation sur l'avortement l'année dernière, mais ce projet a échoué suite à une très forte mobilisation de la société civile.

MANIFESTE(Z) AVEC AMNESTY

2015 est une année importante pour agir ! En 2000, les pays des Nations unies s'étaient mis d'accord sur huit Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) à atteindre en 2015. La promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que l'amélioration de la santé reproductive, étaient deux de ces objectifs. À l'heure du bilan, les résultats sont mitigés, et il faut aller plus loin. Les États réfléchissent aujourd'hui à de nouveaux objectifs post-2015, et nous devons leur faire entendre que **les droits sexuels et reproductifs doivent être une priorité**. Il est nécessaire de continuer à faire pression sur les politiques, pour que le droit des femmes et des jeunes filles à disposer de leur corps soit reconnu comme l'un des droits humains fondamentaux. **Vous aussi, vous pouvez agir pour demander aux gouvernements le respect de ces droits. Prenez quelques minutes pour signer notre Manifeste pour les droits sexuels et reproductifs par SMS. Ce Manifeste sera présenté aux États à différents moments-clés des négociations internationales cette année. Chaque voix compte!**

SIGNEZ LE MANIFESTE PAR SMS
ENVOYEZ GRATUITEMENT AMNESTYMCMD
+ VOTRE ADRESSE EMAIL

AU 8989 (0 €/SMS REÇU ET ENVOYÉ).
VOUS RECEVREZ UN EMAIL VOUS INVITANT À FINALISER VOTRE PARTICIPATION.

8989

0,00 € / SMS envoyé



© Anna Kary, Burkina Faso, 2009

EXEMPLES DE VIOLATIONS DANS LE MONDE

- Dans le monde, tous les ans, **14 millions de filles** de moins de dix-huit ans seraient mariées (Girls not Brides, 2013)
- **800 femmes** environ meurent chaque jour des suites de complications liées à la grossesse et/ou à l'accouchement (OMS, 2014)
- **5 pays** interdisent encore l'avortement sans aucune exception : le Chili, le Salvador, le Nicaragua, Malte et le Saint-Siège au Vatican (AI, 2013)
- **1 femme sur 5** dans le monde sera victime de viol ou de tentative de viol au cours de sa vie (ONU)
- **13% des femmes belges** ont été ou sont toujours victimes de viol, commis par une personne autre que leur partenaire (sondage Dedicated, janvier 2014)
- **Entre 100 et 140 millions de femmes et de filles** vivent actuellement avec des mutilations génitales féminines (OMS)

PLUS D'INFORMATIONS SUR LA CAMPAGNE MON CORPS, MES DROITS : WWW.MONCORPSMESDROITS.BE

Amnesty International n'accepte pas de subsides gouvernementaux (en dehors de certains projets spécifiques en matière d'éducation aux droits humains). Le financement de nos activités repose donc entièrement sur vos dons, la vente de bougies, les legs et les cotisations de nos membres.

SOUTENEZ AMNESTY INTERNATIONAL
en faisant un don au numéro de compte : BE85 0012 0000 7006

À partir de 40 euros par an, vous recevrez une attestation fiscale.
Plus d'infos sur www.amnesty.be/dons

Amnesty International Belgique francophone

Rue Berckmans, n° 9 - 1060 Bruxelles

Tel: +32 (0)2-538.81.77

Email: amnesty@amnesty.be | www.facebook.com/amnestyBE | twitter.com/amnestyBE

Vous souhaitez recevoir cette affiche en PDF? Envoyez un email à dazibaos@amnesty.be - Ne me jetez pas sur la voie publique, affichez-moi!

